



MINISTÈRE  
DES GRANDS TRAVAUX,  
DE L'ÉQUIPEMENT,  
*en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 05542 / MGT/DPAM du

23 JUIN 2023

proclamant les résultats de la session d'examen n° 01-2023/BCPL conduisant à l'obtention du module 1 "conduite du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) tenue à Papeete (Tahiti) du 24 au 25 avril 2023

**LE MINISTRE DES GRANDS TRAVAUX, DE L'ÉQUIPEMENT,**  
*en charge des transports aériens, terrestres et maritimes*

NOR :  
DAM23505876AM

**Ampliations :**

PR-REG

MGT

DPAM

CMMPF s/c

DPAM

2

1

1

1

**Lexpol :**

SGG-DMRA-JOPF

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié, portant nomination de la Vice-Présidente et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;

Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu l'arrêté n° 4905 MGT du 17 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;

Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5, et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté n° 3505 VP/DPAM du 12 avril 2023 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite et orale conduisant à l'obtention du module 1 du brevet de capitaine de pêche au large, organisées à Papeete (Tahiti) du lundi 24 au mardi 25 avril 2023 ;

Vu l'arrêté n° 5386 MGT/DPAM du 19 juin 2023 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention des modules 1 et 2 du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) du 24 au 25 avril 2023, et du 12 au 13 juin 2023, et du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Mataura (Tubuai) le 18 avril 2023 ;

Vu le procès-verbal n° 01-2023/BCPL du mardi 20 juin 2023 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 1 "conduite du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 01-2023 tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 24 au 25 avril 2023 ;

**ARRETE**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le **mardi 20 juin 2023** pour la délivrance du module 1 "conduite du navire" du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° **01-2023/BCPL** tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du **24 au 25 avril 2023**.

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 1 « conduite du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 11  
Candidats présents : 9  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 8  
Candidat recalé : 1

AVAE Teraitahi, François  
GUEIRARD Olivier, Francis  
MATEMOKO Stanislas  
OPETA Abel  
TAUHIRO Tamatea, Eddy  
TEINAURI Tepeva  
TOOFA-RUAHE Hugan  
LAVASELE Ipasio

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**23 JUIN 2023**

Pour le Ministre  
des grands travaux,  
de l'équipement,  
*en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes*  
et par délégation,  
la Directrice

des affaires maritimes polynésiennes

**Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes**

Catherine ROCHETEAU  
**Charles TAPUTUARAI**

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



**H. TEANOTOGA**

